ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 64662

Texte de la question

M. Pierre Menjucq attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des suppléants éventuels de langues régionales. Des besoins importants d'enseignants dans le premier degré public ont nécessité le recrutement dans l'urgence de vacataires appelés suppléants éventuels notamment en région parisienne, dans certains DOM et dans les Pyrénées-Atlantiques. Un concours a été mis en place pour résorber cette « poche » de précarité. Toutefois, ce plan de résorption n'a pas été efficace dans les Pyrénées-Atlantiques et dans la Haute-Garonne où le recrutement perdure. En effet, c'est dans le secteur de l'enseignement du basque et de l'occitan qu'il manque des maîtres titulaires. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il envisage prendre pour que soient résorbés ces emplois précaires.

Données clés

Auteur : M. Pierre Menjucq
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (2e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64662
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4338